



## Page 2

- Rencontre annuelle des délégués responsables et adjoints - *Echanger pour être plus efficace*
- Brèves



## Page 3

- En sécurité sur la route avec mon convoi agricole
- Brève

## Page 4

- Le Plan d'Action Sanitaire et Sociale 2007-2010 Un "plus" pour les adhérents et le milieu rural
- Opération "premiers départs en vacances - été 2007"
- Brève

## EDITORIAL

### Pour une bonne communication

*Communiquer, c'est établir une relation avec autrui, c'est échanger.*

*Bien communiquer c'est en plus s'assurer que le message envoyé, par celui qui l'émet, a bien été reçu, sans être déformé, par celui qui le reçoit.*

*C'est ce que je m'efforce de faire en cherchant à vous rencontrer fréquemment. C'est aussi ce que tente de faire la MSA, par les contacts réguliers de ses salariés avec vous et les ressortissants agricoles.*

*C'est donc dans cet esprit que nous avons, le Conseil d'administration et moi-même, souhaité continuer à vous demander votre avis dans le cadre des demandes de remise de majorations de retard. Et plus vous serez précis, mieux nous répondrons à vos attentes et plus justes nous serons avec les adhérents.*

*C'est aussi cette philosophie de bonne communication qui nous a guidés dans la mise en place de la journée d'échanges avec les délégués responsables et adjoints de l'échelon local le 4 mai dernier. 64,7 % d'entre eux y ont participé, soit 17 comités locaux sur 19. A cette occasion, ils n'ont pas hésité à prendre la parole pour témoigner et questionner, dans un esprit d'ouverture et de construction.*

*Ils ne sont d'ailleurs pas repartis les mains vides, puisqu'ils ont pour mission de construire avec vous les questions que vous souhaiteriez poser à la prochaine assemblée générale de la MSA qui se déroulera le 5 octobre 2007, à l'Espace de La Verchère à Charnay les Mâcon.*

*Nul doute qu'à cette occasion, une réelle communication trouvera encore une fois toute sa place, afin de répondre efficacement aux attentes des ressortissants MSA de Saône-et-Loire.*



Le Président,  
Pierre Dufour

### Délégués pour agir

## Avis des délégués sur les demandes de remise de majorations de retard Dans le respect des règles et des individus

*Lors de la rencontre du 4 mai 2007, rassemblant les délégués responsables et responsables adjoints des comités locaux MSA de tout le département, de nombreuses questions ont porté sur les avis des délégués sur les demandes de remise de majorations de retard.*

*Il convenait donc de revenir sur les démarches que les délégués ont à accomplir et pourquoi.*

#### ■ Pourquoi demander l'avis aux délégués ?

La MSA de Saône-et-Loire est une des rares MSA de France à encore questionner ses délégués sur les demandes de remise de majorations de retard. Le Conseil d'Administration souhaite conserver cette procédure car il estime que les délégués ont une meilleure connaissance du terrain et peuvent apporter de ce fait, des informations utiles. Ils sont donc les plus à même à émettre un avis éclairé sur une situation proche de chez eux.

#### ■ Pourquoi motiver son avis ?

Cependant, pour que cet avis soit suivi par la Commission de Recours Amiable (CRA), il faut qu'il soit motivé.

En effet, de nombreux critères entrent en ligne de compte pour l'attribution ou le refus des remises gracieuses :

- le nombre de demandes formulées au cours des 3 dernières années,
- l'importance du retard dans le règlement des cotisations,
- l'objet des majorations,
- l'avis du service Recouvrement sur le suivi du dossier : difficultés particulières, plan de paiement, nécessité d'intervention d'un huissier de justice...,
- la dette de l'adhérent au jour de la CRA.

C'est au regard de tous ces critères et de l'avis des délégués que la Commission prend sa décision.

C'est pourquoi, mentionner seulement «avis favorable» ou «avis défavorable» peut être insuffisant pour être retenu comme élément déterminant à la prise de décision.

#### ■ Comment procéder pour émettre un avis ?

L'avis par un groupe de délégués aura plus de poids pour la Commission que celui d'un seul

délégué. Le délégué responsable ou adjoint peut donc consulter ses collègues soit lors d'une réunion, soit par téléphone. Dans ce cas de figure, le délégué responsable ou adjoint sera le seul à signer l'avis et mentionner avoir eu la position de ses collègues par téléphone.

Dans le cas de situation inconnue, ou sur une commune dépourvue de délégué, il est toujours possible de s'adresser au maire de la commune. Il faudra toutefois bien s'assurer que la confidentialité soit respectée.

#### ■ Les délais

Certains délégués s'interrogent sur les délais courts qui leur sont laissés pour donner un avis, d'autres sur la possibilité de regrouper des demandes sur un même secteur.

Il convient cependant d'avoir à l'esprit que la MSA doit respecter des règles et que toutes les décisions sont soumises à l'approbation du Ministère de l'Agriculture. La CRA est, de ce fait, tenue de se prononcer rapidement sur toute demande. Par ailleurs, les demandes étant individuelles, elles arrivent à tout moment. Il est donc impossible de les regrouper.

#### ■ Des avis suivis en grande majorité

En 2006, pour l'ensemble du département, 593 dossiers ont été examinés par la CRA.

Pour 509 dossiers, l'avis des délégués a été suivi par la CRA, ce qui représente 86 % des dossiers.

En résumé, toutes les informations que vous nous adressez à titre confidentiel sont bien prises en compte et nous sont très utiles. Votre connaissance du terrain est votre meilleur atout.

Soyons tous conscients de l'importance de travailler en harmonie.

L'essentiel  
et plus encore



santé  
famille  
retraite  
services



## Rencontre annuelle des délégués responsables et adjoints Echanger pour être plus efficace

17 comités locaux sur 19 étaient représentés le 4 mai dernier lors de la rencontre annuelle des délégués responsables et adjoints qui s'est déroulée à la MSA à Mâcon. Ces derniers ont pu s'exprimer librement sur leurs préoccupations, leurs attentes et échanger sur leurs pratiques...

### ■ Patrick Guillemain de Savigny en Revermont

«Pour mieux repérer les attentes du terrain»

Délégué responsable adjoint du comité local Beaurepaire / Cuiseaux / Louhans / Montpont / Montret, Patrick Guillemain est exploitant agricole en céréales et vaches allaitantes. De sa

pour les exploitants en difficulté. Après cette journée, j'ai plus conscience de mes responsabilités en tant que délégué. Les échanges et la présentation des actions sont à mon sens essentiels. Le repas pris en commun a également favorisé les échanges qui ont fait la richesse de cette journée. A mon avis, elle est indispensable et à reconduire».



participation à la rencontre du 4 mai, il retient : «Cette rencontre est intéressante tout d'abord parce qu'elle permet de mettre des visages sur des noms. Ensuite la présentation des actions par nos collègues délégués, comment ils ont pratiqué est aussi appréciable pour avoir des idées sur ce qu'il est possible de faire et pour mieux repérer les attentes du terrain. En clair, ce genre de rencontre permet de prendre du recul et d'avoir une vue d'ensemble sur ce qui se fait dans le département. Moi ce que j'ai plus particulièrement apprécié, c'est que ce jour là il y avait des gens à l'écoute des délégués, de leurs problèmes, et ça c'est important !»

### ■ Marie-Thérèse Lequin du Breuil

«J'ai plus conscience de mes responsabilités en tant que déléguée»

Déléguée responsable du comité local Couches / Epinac / Le Creusot, Marie-Thérèse Lequin est en GAEC Vaches allaitantes avec son fils. Pour elle, la rencontre du 4 mai se résume ainsi :

«Cette rencontre permet de se remettre en cause. Moi, elle m'a permis de répreciser mon rôle de déléguée. Je me sens, à présent, bien comme un interlocuteur entre la MSA et les adhérents, mais aussi avec un rôle d'alerte

### ■ Maurice Aublanc de Paray le Monial

«Le souci de rester au plus près de nos adhérents»

Délégué responsable du comité local Charolles / Paray le Monial, Maurice Aublanc est salarié agricole à Charolles.

«Je suis nouvellement élu sur les cantons de Charolles et Paray le Monial, et jusqu'à ce jour, je n'avais pas pu participer aux réunions proposées à Mâcon au siège de la MSA. Aussi, j'ai trouvé cette réunion très intéressante. Tout d'abord, la présentation générale des comités locaux permet de mieux comprendre le fonctionnement de la Caisse et son souci de rester au plus près de ses adhérents. Ensuite, les actions locales présentées sont autant d'exemples à prendre et à suivre éventuellement. Sur Charolles, nous avons la chance d'avoir un bureau décentralisé où les adhérents peuvent réaliser toutes leurs opérations et nous sommes attentifs à conserver cette proximité. Aussi, j'ai été très intéressé par les explications apportées par le président sur la position de notre département sur les projets de fusion de Caisses au niveau régional».

## Au jour le jour...

### Prestation familiales : retour des questionnaires ressources

La MSA vient de rappeler aux bénéficiaires de prestations familiales qui ne l'ont pas encore fait, de retourner leur questionnaire ressources. Afin d'éviter une suspension des prestations familiales, ces derniers sont invités à faire le nécessaire avant le 13 juillet 2007.

Simple et rapide, la télédéclaration est toujours possible (après inscription au service sécurisé) sur le [www.msa71.fr](http://www.msa71.fr).

### Les délégués MSA au Concours Agricole Intercantonal de la Guiche

Organisé par la société d'agriculture de l'arrondissement de Charolles, le Concours Agricole Intercantonal revient tous les 13 ans à La Guiche. Il aura lieu cette année le samedi 8 septembre, et comportera un concours de bétail, de labours, de parcelles, et de fleurissement de maisons et quartiers. Les délégués de l'échelon local de St Bonnet de Joux et La Guiche se sont engagés à participer activement à cette manifestation, en étant présents sur un stand destiné à faire connaître tout à la fois leur existence et leur rôle moteur dans l'accompagnement du développement social local.

### Pré Vert 2007

#### Une classe de 4<sup>ème</sup> du lycée de Vérosvres sur le podium

La remise des prix du concours «Le Pré Vert» s'est déroulée le 9 mai dernier au Stade de France.

Parrainé par Albert Jacquart, généticien et humaniste, il avait pour thème la discrimination.

Une classe de 4<sup>ème</sup> du lycée professionnel privé de Ste Marguerite Marie de Vérosvres a obtenu une brillante seconde place pour la fresque sur tissu qu'elle avait confectionnée.

Les dix huit élèves encadrés de trois professeurs avaient répondu à l'invitation de la Caisse Centrale de la MSA et ont pu découvrir les coulisses du Stade de France et les mécanismes permettant aux tribunes basses de se rétracter, les salles d'échauffement, les vestiaires...

Belle récompense d'un travail de réflexion sur la solidarité entre les hommes proposée par l'association «Espace des jardins parodiens», qui à travers la culture de parcelles de jardins autorise l'insertion des personnes par le travail, l'échange, le partage mais également le dialogue.



«Les élèves de la classe de 4<sup>ème</sup> du lycée de Vérosvres lors de la remise des prix»



## En sécurité sur la route avec mon convoi agricole

Au-delà des gabarits autorisés par le code de la route (2,55 m de largeur - 18 m de longueur), vous devez respecter le nouvel arrêté du 4 mai 2006 sur la circulation des véhicules et matériels agricoles ou forestiers (les prescriptions concernant l'éclairage et la signalisation entrent en vigueur au 1er mars 2007).

Cet arrêté prévoit une répartition des véhicules en 2 groupes

CARACTERISTIQUES	GROUPES	
	A	B
Largeur en mètres (l)	2,55 < l < 3,5	3,5 < l < 4,5
Longueur en mètres (L)	Limites Code de la route < L < 22	22 < L < 25



### Pour les véhicules du groupe A sont prévus :

- le renforcement de la signalisation (feux de croisement allumés de jour comme de nuit, panneaux ou bandes adhésives rouges et blancs, catadioptriques) ;
- Une vitesse limitée à 40 km/h ou 25 km/h selon la nature des véhicules.

### Pour les véhicules du groupe B, s'ajoutent :

- un véhicule d'accompagnement
- le renforcement de la signalisation par 2 panneaux CONVOI AGRICOLE
- une vitesse limitée à 25 km/h.

### Le véhicule d'accompagnement doit être muni :

- d'un ou deux gyrophares.
- de feux de croisement allumés de jour comme de nuit,
- d'un panneau rectangulaire CONVOI AGRICOLE, disposé verticalement et visible de l'avant et de l'arrière.

Au-delà de 4,50 m de large ou 25 m de long, il s'agit d'un **transport exceptionnel** soumis à autorisation préfectorale.



Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter les conseillers en prévention de la MSA71 et/ou demander la plaquette détaillée.

- Matthieu DANGUIN
- Denise RICHY
- Michel DUBOIS
- Richard THIVANT

Tél : 03.85.39.51.37 - Email : prp.grprect@msa71.msa.fr

## Au jour le jour...

### Examens de santé

Les prochains examens de santé se dérouleront dans le canton de Gueugnon, du 8 au 12 octobre 2007.

Les assurés concernés seront prévenus par courrier.

## En sécurité sur la route avec mon convoi agricole

Arrêté du 4 mai 2006 relatif à la circulation des véhicules et matériels agricoles ou forestiers et de leurs ensembles





## Le Plan d'Action Sanitaire et Sociale 2007-2010 :

### Un «plus» pour les adhérents et le milieu rural

En décembre 2006, le Conseil d'Administration s'est doté d'un nouveau plan d'action sanitaire et sociale pour la durée de son mandat, c'est-à-dire jusqu'en 2010. Tout en s'appuyant sur les réalisations passées ou en cours, il a également pris en compte les nouveaux besoins qui s'expriment notamment par l'intermédiaire de l'échelon local et des travailleurs sociaux.

Ce plan se décline selon trois axes complémentaires :

#### ■ Des prestations supplémentaires

Elles viennent en complément de celles versées au titre de la protection sociale obligatoire. Elles sont destinées aux personnes et aux familles, dans le cadre de l'aide à domicile, mais aussi pour faire face aux difficultés liées aux handicaps, au grand âge, etc... Le Conseil d'Administration affiche également la volonté ferme de soutenir les familles avec enfants grâce à un effort financier particulier en direction des loisirs et vacances ;

#### ■ Un accompagnement individualisé

Les travailleurs sociaux conseillent et soutiennent la population agricole confrontée à certaines difficultés : personnes âgées fragiles, personnes handicapées et leur entourage, mais aussi les actifs dans l'exercice de leur activité et/ou dans leur parcours d'insertion ;

#### ■ Un soutien aux projets collectifs

Les travailleurs sociaux participent à l'élaboration de projets de développement locaux en

réalisant des études, en favorisant la création de structures et en accompagnant celles existantes (MARPA, CAT, Centres de Loisirs...).

Le Conseil d'Administration souhaite que ce plan soit en phase avec les attentes des adhérents et du milieu rural. Toutefois, celui-ci n'aurait aucune chance de réussir s'il ne s'appuyait pas sur un partenariat constitué au fil des années, se développant et se diversifiant au fur et à mesure des évolutions législatives. Ce partenariat est précieux lorsqu'il s'agit de mettre en place ou consolider des réalisations locales (exemple : contrats enfance-jeunesse aux côtés de la CAF et des collectivités locales). Il est également primordial pour la bonne gestion des prestations supplémentaires et la coordination des interventions des travailleurs sociaux ! En effet la MSA n'a ni la vocation, ni les moyens d'agir seule. Elle intervient en lien et en complément des dispositions réglementaires mises en œuvre par d'autres organismes. Le Conseil Général est notamment notre interlocuteur privilégié dans le champ du handicap et du grand âge.

## Opération «premiers départs en vacances - été 2007»

Un des objectifs 2007 du Conseil Général est de faire partir pour la première fois en vacances 200 enfants de 6 à 15 ans. L'opération est montée en partenariat avec le comité de Saône-et-Loire de Jeunesse au Plein Air. Elle bénéficie du concours d'organismes de séjours : Pupilles de l'Enseignement Public (PEP), Fédération des œuvres Laïques (FOL), Francas, Eclaireurs de France.

#### ■ Des séjours "en interne" ou "en externe"

Une centaine d'enfants pourra partir «en interne», séjours organisés au sein du département sur le thème du cirque. 4 séjours d'une durée de 10 jours chacun sont prévus.

Une centaine d'autres enfants pourra partir «en externe», pour un séjour à Serrières ou aux Houches ou dans le Jura ou encore dans le Verdun.

#### ■ Financement des séjours

La contribution des familles interviendra en fonction du quotient familial (QF) :

- QF inférieur à 650 € : .....5 €,
- QF compris entre 650 et 750 € : .....10 €,
- QF compris entre 750 et 850 € : .....15 €.

Le Conseil Général accorde une aide de 200 €, par enfant ainsi qu'une subvention de 10 000 €, pour l'opération. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la MSA sont sollicitées à hauteur de 60 € par enfant.

Entre 20 et 40 enfants, ressortissants du régime agricole, pourraient bénéficier de cette action. Pour repérer les enfants susceptibles de partir pour la première fois en vacances, les organismes sociaux et de loisirs en relation avec les familles ont été consultés. De son côté, la MSA a sollicité son réseau d'administrateurs, de délégués et de travailleurs sociaux.

### Au jour le jour...

#### Assemblée générale de l'association Familles Rurales à Autun

Faire le point sur la pertinence de l'action menée auprès des agriculteurs en difficulté de l'Autunois, tel était l'objectif de la 1<sup>ère</sup> assemblée générale de l'association Familles Rurales, le 24 mai dernier au Moulin du vallon à Autun.

En présence de nombreux partenaires (Conseil Régional et Général, MSA, Chambre d'Agriculture, FDSEA...), la présidente Odile JOLY (par ailleurs administratrice MSA71) a pu expliquer en quoi consistait l'accompagnement et le suivi réalisés par la salariée de l'association et montrer l'importance du partenariat pour une aide efficace auprès des agriculteurs en difficulté.

#### ■ Direction de la publication

Françoise BURLAULT - Directeur

#### ■ Comité de rédaction

Jean-Luc RIOLINO - Robert SIRAUD  
Françoise PERROT - Richard THIVANT  
Nathalie LEMOINE - Rachel DEAL

#### ■ Photos

CCMSA audiovisuel & MSA de Saône-et-Loire

#### ■ Conception-Impression

COMIMPRESS - 01750 REPLONGES

#### ■ Routage

SN BOURGOGNE ROUTAGE  
132, route de Lyon - B.P. 42046  
71020 Mâcon Cedex 9

#### ■ Dépôt légal

2<sup>ème</sup> trimestre 2007 - Tirage : 1000 exemplaires.

#### MSA Saône-et-Loire

Service Communication tél. 03 85 39 52 19

46 rue de Paris fax. 03 85 39 51 82

71023 Mâcon cedex 9